



Conditions d'adhésion des Fournisseurs d'identité au service AgentConnect

(CDA FI)

Public



Propriétés du document

	Identité	Date
Rédacteur	Elodie BOUDOUIN	26/04/2021
Contrôleur	Christine BALIAN	06/05/2021
Approbateur	Nadi BOU HANNA	28/05/2021

Version du document

Version	Résumé des modifications	Modifié par	Date
v1.0	Création du document	DINUM	28/05/2021
v1.1	Remplacement de la contractualisation FI/FS par une demande d'habilitation (cf. §5.9)	DINUM	21/10/2021

Liste de diffusion

Destinataire	Poste	Société
	ournisseurs d'identité au sein de la fonction rices déconcentrés) et des opérateurs de l'Etat p loi de finances de l'année.	' '



Table des matières

	CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	4
П	OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS D'ADHESION	5
Ш	DEFINITIONS	6
IV	ROLES ET ENGAGEMENTS DE LA DINUM	7
V	ROLES ET ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR D'IDENTITE	8
V١	GRATUITE DU SERVICE	10
VII	RESPONSABILITES	11
VIII	DISPOSITIONS GENERALES	12



I CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La liste qui suit renvoie aux principaux textes applicables au service AgentConnect. Les présentes conditions d'adhésion s'inscrivent dans le respect de ces textes. Cette liste ne saurait remettre en cause les principes de droit administratif et de droit privé respectivement applicables aux fournisseurs d'identité selon leur nature juridique :

- Le <u>règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016</u> relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (dit RGPD);
- La <u>loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</u> modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- La loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
- L'<u>ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005</u> relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- Le <u>référentiel Général de Sécurité</u> (RGS) déterminé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et les textes réglementaires y afférents s'imposant aux échanges au sein de l'administration et avec les citoyens;
- Le <u>décret n° 2010-112 du 2 février 2010</u> pris pour l'application des articles 9 et 12 de l'<u>ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005</u> relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives;
- La <u>décision n°DINUM-202106-01 du 1er juin 2021</u>, signée par le DINUM, créant le Service AgentConnect à destination des agents de la fonction publique d'Etat et des opérateurs de l'Etat.



II OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS D'ADHESION

Les présentes conditions d'adhésion ont pour objet de définir dans quelles conditions et selon quelles modalités les Fournisseurs d'identité peuvent s'inscrire au service AgentConnect et l'utiliser.

AgentConnect est un service mis en œuvre par la DINUM. Il est mis à la disposition de la fonction publique de l'Etat (administrations centrales et services déconcentrés) et des opérateurs de l'Etat au sens des annexes générales au projet de loi de finances de l'année.



IIIDEFINITIONS

- Les termes Authentification, Identification électronique, Moyen d'identification, Données d'identification personnelle renvoient aux définitions du Règlement eIDAS.
- Les niveaux de garantie sont ceux définis ci-après :
 - Niveau 1 : ce niveau de garantie correspond à une authentification par identifiant et mot de passe défini par le fournisseur d'identité. Cette méthode d'authentification présente un niveau de sécurité faible. Les <u>exigences minimales de la CNIL en termes de taille et de complexité du mot de passe</u> varient en fonction des mesures complémentaires mises en place pour fiabiliser le processus d'authentification : ainsi, si une authentification est basée exclusivement sur un mot de passe, cela implique a minima l'utilisation d'un mot de passe complexe d'au moins 12 caractères composé de majuscules de minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux. Pour choisir un mot de passe robuste, il est également préconisé de lire les <u>recommandations de sécurité relatives aux mots de passe</u> de l'ANSSI.
 - <u>Niveau 2 :</u> ce niveau de garantie correspond à un double facteur d'authentification défini dans les <u>bonnes pratiques de l'ANSSI</u>. Ce niveau de garantie est considéré comme étant un niveau de garantie renforcé.
 - <u>Niveau 3 :</u> ce niveau de garantie est considéré comme étant le plus fort. Il correspond à l'usage du certificat agent ou d'une carte agent mis à disposition des agents manipulant des données sensibles dans l'exercice de leurs fonctions.
- Les mots commençant par une majuscule dans les présentes conditions d'adhésion ont le sens ci-après défini :

Service AgentConnect: service en ligne créé par la DINUM qui propose aux Agents utilisateurs qui disposent d'un compte vérifié auprès d'un Fournisseur d'identité de s'identifier et s'authentifier auprès des Fournisseurs de service autorisés à utiliser AgentConnect. Ce Service est facultatif et s'appuie sur les dispositifs d'Identification mis en œuvre par les Fournisseurs d'identité.

Fournisseur de service (FS): entité partenaire du Service AgentConnect qui propose un ou des services nécessitant l'Authentification en ligne, auprès de l'un des Fournisseurs d'identité proposés par le Service, des personnes habilitées à y accéder.

Fournisseur d'identité (FI): entité partenaire du Service AgentConnect offrant des dispositifs d'identification et d'authentification vérifiés permettant aux Agents d'attester de leur identité.

Agent ou Agent utilisateur : toute personne physique disposant d'un compte vérifié dans le cadre de son activité professionnelle, qui s'identifie auprès de l'un des Fournisseurs d'identité proposés par le Service, pour accéder à l'un des services du Fournisseur de services.

Partenaires du service : ensemble des parties prenantes au Service AgentConnect (Fournisseurs d'identité, Fournisseurs de services).



IV ROLES ET ENGAGEMENTS DE LA DINUM

- 4.1 Le Service AgentConnect est homologué conformément au Référentiel Général de Sécurité (RGS).
- 4.2 Il est expressément mentionné que la DINUM pourra refuser la demande d'habilitation d'une entité qui ne respecterait pas la réglementation applicable à la protection des données personnelles.
- 4.3 La DINUM s'efforce de garantir une disponibilité du Service à hauteur du taux de disponibilité fourni par le Cloud Nubo de la DGFIP qui héberge le Service AgentConnect; la DGFIP s'engage à hauteur de 98 % sur la plage horaire 8h-20h (jours ouvrés).
- 4.4 La DINUM pourra procéder à toutes opérations de tests, contrôle et/ou maintenance, selon un calendrier qu'elle détermine librement. Pour que ces opérations engendrent des interruptions de service limitées, elles seront de préférence planifiées sur des périodes durant lesquelles le Service AgentConnect est moins sollicité. La DINUM préviendra le Fournisseur d'identité avant la date de réalisation d'une telle opération par tous moyens à sa convenance. La DINUM respectera un délai de prévenance plus ou moins long compte tenu de la nature et de l'ampleur de l'opération.
- 4.5 En cas de dysfonctionnement du Service, la DINUM pourra intervenir à tout moment selon les modalités et avec les conséquences définies dans l'Annexe aux présentes conditions d'adhésion.
- 4.6 La DINUM assure la traçabilité des actions réalisées entre AgentConnect et les Partenaires du Service, ainsi que la traçabilité des actions réalisées par l'Agent utilisateur lors de son utilisation du Service. Ces données de traçabilité sont accessibles par l'Agent utilisateur lui-même, à la demande de tiers autorisés (ex. CNIL, ACPR) ou uniquement en cas de réquisition judiciaire.
- 4.7 Les durées de conservation des données traitées dans le cadre du Service sont celles fixées à l'article 5 de la décision n°DINUM-202106-01 du 1^{er} juin 2021.
- 4.8 La DINUM propose un service d'assistance aux Fournisseurs d'identité conformément aux modalités définies dans l'Annexe aux présentes conditions d'adhésion.



∨ ROLES ET ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR D'IDENTITE

- 5.1 Le Fournisseur d'identité utilise le Service AgentConnect conformément aux présentes conditions d'adhésion.
- 5.2 Le Fournisseur d'identité doit être homologué en application du Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou s'engage à mettre en place cette démarche d'homologation avant l'ouverture du Service en production.
- 5.3 Cette homologation constitue un prérequis pour prétendre à l'habilitation du Service AgentConnect. La décision d'homologation RGS portant sur le périmètre du service proposé au travers du Service pourra être communiquée à la DINUM sur demande.
- 5.4 En cas de renouvellement ou de changement de périmètre du service homologué, le Fournisseur d'identité s'engage à transmettre à la DINUM la nouvelle décision d'homologation RGS.
- 5.5 En cas de suspension ou de perte de cette homologation, le Fournisseur d'identité s'engage à prévenir la DINUM dans les plus brefs délais. La DINUM se réserve alors le droit de désactiver son accès au Service AgentConnect.
- 5.6 Le Fournisseur d'Identité est responsable des traitements qu'il opère sur les données envoyées au moyen du Service et, à ce titre, s'engage à respecter les dispositions en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel. Il s'engage à transmettre à la DINUM, sur simple demande, tout document permettant d'attester du respect de ces dispositions et à l'informer de tout incident de sécurité notifié aux autorités de régulation.
- 5.7 Le Fournisseur d'identité s'engage à informer ses agents de la possibilité d'utiliser leurs comptes pour s'identifier et s'authentifier via AgentConnect auprès des Fournisseurs de services avec lesquels le Fournisseur d'identité aura contractualisé.
- 5.8 Le Fournisseur d'identité s'engage à conserver l'historique de toutes les traces des transactions pour une durée correspondant a minima à un an.
- 5.9 Toute entité qui souhaite être habilitée dans le cadre d'AgentConnect en tant que Fournisseur d'identité doit autoriser, lors de sa demande d'habilitation, tous les fournisseurs de services de la fonction publique d'Etat (administrations centrales et services déconcentrés) ainsi que ceux des opérateurs de l'Etat à utiliser les données transmises par AgentConnect pour procéder à l'authentification de leurs Agents utilisateurs.
- 5.10 Le Fournisseur d'identité s'engage à assurer la traçabilité des actions en rapport avec le Service et l'agent, à conserver ces informations sur une durée a minima d'un an et à les fournir sur simple demande de la DINUM ou de la justice. Les obligations précédentes de conservation et communication perdurent pour la période définie nonobstant la résiliation des conditions d'adhésion ou la cessation d'activité d'AgentConnect, et ce, quelle qu'en soit la raison.



5.11 Tout usage du logo ou autres signes distinctifs d'AgentConnect doit être utilisé dans le cadre de la charte graphique.



VI GRATUITE DU SERVICE

- 6.1 La participation au Service AgentConnect ne donne lieu à aucune compensation financière entre la DINUM et le Fournisseur d'identité.
- 6.2 La mise à disposition des identités aux administrations de la fonction publique de l'Etat, et aux opérateurs de l'Etat, au sens des annexes générales au projet de loi de finances de l'année, ne donne lieu à aucune compensation financière.



VII RESPONSABILITES

- 7.1 La DINUM ne saurait être responsable de tout dommage causé au Fournisseur d'identité en raison d'un manquement aux obligations qui lui incombent en application des présentes conditions d'adhésion.
- 7.2 La responsabilité de la DINUM ne peut être engagée en cas d'usurpation d'identité ou de toute utilisation frauduleuse d'AgentConnect.
- 7.3 Le Fournisseur d'identité est responsable de tout manquement aux présentes conditions d'adhésion au service qui lui est imputable. En cas de manquement de sa part, la suspension ou la désactivation de son accès au Service se fera dans les conditions prévues à l'article 8.2 des présentes conditions.



VIII DISPOSITIONS GENERALES

8.1 Durée d'utilisation

Sous réserve des cas de résiliation indiqués ci-après, le Fournisseur d'identité adhère aux conditions d'adhésion du Service pour une durée indéterminée.

8.2 Suspension ou résiliation

8.2.1. <u>Résiliation par le Fournisseur d'identité</u>

Lorsque que le Fournisseur d'identité souhaite se désengager du Service, il s'assure d'en informer préalablement la DINUM afin que cette dernière cherche à trouver une solution à l'amiable.

Après trois mois, le Fournisseur d'identité dès lors qu'il a informé la DINUM, et suite aux échanges à l'amiable, peut alors librement se désengager du Service.

Sa décision doit être notifiée par courriel à : support.partenaires@agentconnect.gouv.fr.

Sa demande sera exécutée à la date spécifiée dans le courriel de résiliation ou à défaut après un délai d'un mois à compter de la réception par la DINUM de cette notification.

8.2.2. <u>Suspension ou résiliation par la DINUM</u>

En cas de manquement du Fournisseur d'identité aux présentes conditions d'adhésion, la DINUM se réserve le droit de suspendre ou de désactiver le Fournisseur d'identité.

Il convient de souligner que la DINUM se réserve le droit de suspendre ou désactiver de manière unilatérale l'authentification via AgentConnect pour un motif d'intérêt général ou de sécurité publique. La DINUM en informe, par les moyens qui lui semblent les plus adaptés, le Fournisseur d'identité, dans les meilleurs délais possibles.

8.3 Gestion des Conditions d'adhésion

La DINUM informera les Fournisseurs d'identité de toute modification apportée au Service, qui se répercute dans les présentes conditions d'adhésion, et ce dans un délai raisonnable avant leur entrée en vigueur.

Dans le cas où le Fournisseur d'identité ne sera pas en mesure de respecter les modifications adoptées, il devra alors prendre contact avec la DINUM pour l'en informer.

La mise à jour des présentes conditions d'adhésion est mise à disposition des partenaires.

8.4 Gestion du support



Le Fournisseur d'identité est responsable de l'authentification de ses agents.

De son côté, la DINUM offre néanmoins un support dit de niveau 2 et 3 pour les Fournisseurs d'identité; dans le cadre de l'utilisation d'AgentConnect » :

- Le niveau 2 : ensemble des demandes qui ne concerne pas des problématiques techniques (enrôlement, ...) ;
- Le niveau 3 : résolution des incidents techniques qui nécessitent l'intervention d'un développeur.

Le Support AgentConnect n'a pas vocation à avoir contact avec l'Agent utilisateur.

8.5 Intégralité des conditions d'adhésion

La demande d'habilitation du Fournisseur d'identité à AgentConnect emporte l'acceptation du Fournisseur d'identité, totale et sans réserve, des conditions d'adhésion applicables qui se composent comme suit :

- Les présentes conditions d'adhésion des Fournisseurs d'identité;
- Toutes ses annexes relatives.





20 Avenue de Ségur TSA 30719 75334 Paris CEDEX 7



www.franceconnect.gouv.fr